



FemasAURA&Co

Fédération des Maisons de Santé et de  
l'Exercice Coordonné en Auvergne-Rhône-Alpes

# Communiqué

---

Lyon, le 5 juin 2026

Accord conventionnel interprofessionnel (ACI) des Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP): La [FemasAURA&Co](#) prend acte de la signature imminente de l'avenant 2, tout en exprimant des regrets et en formulant des points de vigilance.

Alors que le nouvel avenant est en passe d'être signé, la Fédération des maisons de santé et de l'exercice coordonné en Auvergne-Rhône-Alpes réagit en soulignant l'effort budgétaire consenti par l'Etat dans un contexte contraint ; nouveau signe de la confiance accordée aux MSP. Elle exprime toutefois des regrets sur le cadre de négociation, le réseau France Santé. Par ailleurs, elle émet des points de vigilance quant aux différents indicateurs négociés. Ces derniers, pour nombreux centrés sur les professions médicales et, pour certains, trop imprécis en l'état, ne cultivent pas la pluriprofessionnalité et peuvent produire de l'insécurité. La Fédération rappelle enfin son rôle de soutien aux équipes mais aussi de partenaire confiant et vigilant de l'Agence régionale de santé comme de l'Assurance Maladie dans la mise en œuvre de ce nouveau cadre.

La Fédération des maisons de santé et de l'exercice coordonné en Auvergne-Rhône-Alpes prend acte de la signature prochaine d'un nouvel avenant à l'ACI MSP.

Elle salue d'abord **une augmentation significative des moyens alloués aux MSP**, dans un contexte budgétaire national très contraint.

Cette revalorisation constitue une nouvelle reconnaissance par l'Etat et l'Assurance Maladie de **la plus-value des maisons de santé pluriprofessionnelles** dans les stratégies d'accès aux soins et à la santé.

**Sur le cadre des négociations**, la FemasAURA&Co **regrette que France Santé, qui génère de nombreuses interrogations, ait servi de cadre aux discussions**. Les MSP ont été créées par les professionnels de terrain, dans une approche pragmatique, connectée aux besoins des usagers comme des acteurs de santé. Le réseau France Santé, par son caractère très descendant et peu concerté, ne s'inscrit pas dans cette logique. L'analyse de la FemasAURA&Co est que ce cadre risque de générer des réticences à adhérer de la part des équipes.



# FemasAURA&Co

Fédération des Maisons de Santé et de  
l'Exercice Coordonné en Auvergne-Rhône-Alpes

**Sur le contenu de l'avenant**, la FemasAURA&Co observe que de nombreux indicateurs France Santé, socles comme additionnels, sont **centrés sur la profession médicale**, à rebours de l'esprit même qui prévaut à la création d'une Maison de santé pluriprofessionnelle.

Par ailleurs, la multiplication d'indicateurs déclaratifs, dont **certain manquent de clarté**, entraîne un risque important de **divergences d'interprétations** par les différentes caisses primaires d'assurance maladie. Cela est susceptible de créer une situation d'insécurité pour les équipes et d'inégalité pour les usagers. La Fédération attend que l'esprit de chacun des indicateurs soit précisé pour garantir leur opérationnalité et leur **caractère juste et équitable**.

Enfin, plusieurs dimensions comme **l'expérience patients, la santé environnement, la démarche qualité**, pourtant au cœur de la culture et des enjeux des MSP, sont traitées à minima dans le socle MSP de l'avenant, qui demeure à moyens constants. Leur absence du volet « France Santé » prive, de fait, les équipes qui souhaitent innover et progresser sur ces champs, de la possibilité de disposer des nécessaires moyens complémentaires.

**Sur les incidences budgétaires**, le budget complémentaire alloué aux équipes s'engageant dans le volet France Santé de l'ACI peut atteindre des sommes importantes. A travers ses actions de soutien, de formation et d'information, la FemasAURA&Co accompagnera les équipes qui le souhaitent dans le bon usage des fonds alloués. Elle aura à cœur de mettre les approches pluriprofessionnelles au service de la qualité des soins, de la santé et des parcours.

**Sur la stratégie de déploiement**, enfin, si l'Etat et l'assurance maladie souhaitent accompagner efficacement le déploiement de ce nouvel ACI, ils devront tenir compte de la temporalité des équipes et veiller à ne pas les bousculer, au risque d'entretenir une défiance contre-productive.

**Dans ce nouveau contexte, la FemasAURA&Co entend être :**

- pour les équipes : un soutien dans la compréhension et l'appropriation du nouveau cadre. Un relai de leurs besoins et difficultés.
- pour l'Agence régionale de santé et l'Assurance Maladie, un partenaire confiant mais exigeant quant aux conditions de déploiement puis de mise en œuvre de ce nouvel ACI.

Avec le soutien de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, de la Région et de ses adhérents, la [FemasAURA&Co](#) anime le réseau des **480 Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) et des 110 communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)** que compte la région AURA. Création des structures, formation, information, soutien, outillage, accompagnement dans l'innovation et la recherche en soins primaires... les services portés par la Fédération depuis 2008, concourent au développement du premier réseau français de structures d'exercice coordonné.